



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 20 août 2019

Monsieur Daniel Decourbe
Commissaire enquêteur
Mairie
149 avenue du 14 juillet
40601 BISCARRROSSE CEDEX

Transmission électronique : commissaire.plu@ville-biscarrosse.fr

Objet : Enquête publique relative au projet de modification du Plan local d'urbanisme

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir accepter nos excuses pour cet envoi tardif. J'ai eu un problème avec mon système informatique ... Les observations de la SEPANSO et de la Société des Amis de Navarrosse sont la suite logique du différent qui nous oppose à la municipalité de Biscarrosse :

Par mémoires du 14 février 2017 et du 30 novembre 2018, La SEPANSO Landes et la Société des Amis de Navarrosse ont contesté l'accroissement des surfaces urbanisées ou à urbaniser telles qu'indiquées dans le PLU de la commune de Biscarrosse.

Cet accroissement concerne, en particulier, la ZAC de Lapuyade. Or cette révision du PLU, bien que concernant ladite ZAC n'apporte aucune réponse aux arguments déjà invoqués et dont voici un extrait :

"La commune ne justifie aucunement du chiffre de 20000 habitants à l'horizon 2040. Le schéma de la page 319 [du rapport de présentation du PLU] ne repose sur aucun calcul, et laisse croire qu'il s'agit d'une projection communale basée sur une droite de régression eu égard aux tendances passées. En réalité, si cela avait été le cas, la population serait pour 2040 de 16296.

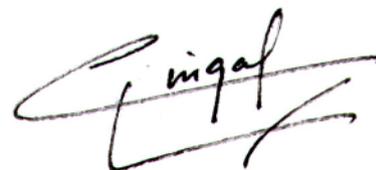
De même, le document d'urbanisme n'est pas justifié ni expliqué eu égard au développement économique. Or, l'offre d'emploi est peu importante sur la commune et le taux de chômage est important : 17,2% en 2016 sur la commune de Biscarrosse. [...]

Ainsi, la consommation de 256,9 hectares n'est pas justifiée eu égard aux prévisions démographiques et économiques dont le diagnostic - prévu à l'article L. 151-4 du code de l'environnement -, est lacunaire. Il en résulte que les auteurs du document d'urbanisme ont commis une erreur manifeste d'appréciation en évaluant la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser sur ces éléments insuffisants et erronés."

De plus, la démarche utilisée dans le PLU a consisté à définir les surfaces à urbaniser à partir des projections de population. La densification des habitations sur la ZAC de Lapuyade aurait dû logiquement conduire à en réduire la surface et non à augmenter le nombre de logements.

Par conséquent la précédente conclusion s'applique également à cette révision à savoir *"erreur manifeste d'appréciation en évaluant la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser sur des éléments insuffisants et erronés"*

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à notre contribution, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr

<http://www.sepanso40.fr>